



INFORMATION AUX RUBIMONASTERIENNES ET RUBIMONASTERIENS

Objectif zéro phyto dans le cimetière

A partir du 1^{er} juillet 2022, il sera interdit aux communes de faire usage de produits phytosanitaires. En effet, bien que facile d'utilisation, ces produits chimiques sont néfastes pour la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé des agents qui les manipulent.

Plusieurs solutions étaient alors possibles :

- Continuer le désherbage de façon mécanique (binette), thermique ou manuelle. Cette méthode nécessite plus de temps d'entretien et est plus onéreuse (notamment avec l'augmentation du prix du gaz).
- Laisser pousser les herbes. Cette possibilité ne demande pas plus d'entretien mais est peu esthétique.
- Remplacer les allées minérales par de l'herbe. Cette solution permet d'obtenir un résultat esthétique tout en gardant un temps d'entretien raisonnable.

Par conséquent, la commune de ROUGEMONTIER a choisi d'enherber le cimetière. L'enherbement des allées sera progressif et la pousse sera lente. Cela permettra d'une part de respecter la nature et d'autre part faire gagner du temps d'entretien aux agents communaux.



Enherbement en cours

Résultat attendu

